

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS**

**DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE DE UN DEVIS DESTINÉS À
LA RÉSERVATION D'UN SPECTACLE DANS LE CADRE DE L'ACTION CARNAVAL 2023
A SAILLY-SUR-LA-LYS**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à des prestataires dans le cadre de l'action carnaval 2023 le 4 février 2023 ;

Vu la proposition tarifaire reçue de la société Orange et rose ;

DECIDE

ARTICLE 1 est signé avec la société Orange et rose représentée par Mr DELMAS Bernard (sise Mont Saint Jean – 46300 GOURDON) un devis pour assurer LA MISE EN PLACE D'UN SPECTACLE « LA LÉGENDE DU CRISTAL MAGIQUE » , soit un montant de 1500 euros TTC ;

ARTICLE 2 la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 16 JAN. 2023

DEC 2023_05

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ



DGS